



Courrier de Rome

Informations Religieuses - Documents - Commentaires - Questions et Réponses

SÌ SÌ NO NO

« Que votre OUI soit OUI, que votre NON soit NON, tout le reste vient du Malin »

(Mt 5, 37)

Année XL n° 293 (483)

Mensuel - Nouvelle Série

Octobre 2006

Le numéro 3€

LA MESSE « PROTESTANTISÉE » ET L'OBLIGATION DOMINICALE

Un lecteur nous écrit

« Révérend Directeur,

Je lis depuis des années (je pense plus qu'attentivement) votre revue, précieuse révision de théologie dogmatique et morale en pleine actualisation.

Le *Novus Ordo Missæ* est, dans le Courrier de Rome, habituellement « contesté », de façon constante et remarquée, mais non pas (je dirais) de façon claire et évidente quant aux motivations précises : on reste, me semble-t-il, aux affirmations globales. Il y a quelques années (je ne suis pas en mesure de préciser à quelle date, ni par quel rédacteur : je rappelle le fait) était conseillée dans vos colonnes une demi-heure (une heure) de méditation, de lecture biblique ou autre pieux exercice au lieu de l'assistance à la Sainte Messe dominicale célébrée suivant le N.O.M., car... Messe hors norme. Je vous écrivis : démontrez et déclarez, ouvertement, que toutes les Messes selon le N.O.M. sont invalides, et alors votre discours tient ! Nous sommes face à un énorme « décalage », car rien n'est comparable à une Messe valide (et obligatoire, qui plus est). Je disais encore : une chose est une Messe protestantisée ou protestantisante (au maximum, si l'on veut, dans le style, les façons, les omissions, les intentions), une autre chose est une Messe protestante, c'est-à-dire invalide ou, mieux, non-messe. Il y a un abîme entre l'une et l'autre.

Je n'eus pas de réponse (je ne l'exigeais pas, mais je l'attendais), et ne vis pas corriger l'erreur dans les articles suivants, cette énorme erreur pour quiconque aurait suivi ce conseil (l'obligation de correction demeure, car certains continuent peut-être de suivre cette suggestion). Mais je n'ai plus

COURRIER DE ROME

SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MGR FELLAY

VII° CONGRÈS THÉOLOGIQUE DE SÌ SÌ NO NO

PARIS 5-6-7 JANVIER 2007

PALAIS DE LA MUTUALITÉ - 24 RUE SAINT VICTOR (75005)

LES CRISES DANS L'ÉGLISE LES CAUSES, EFFETS, REMÈDES PROGRAMME

VENDREDI 5 JANVIER : L'HISTORIQUE

Introduction : Pourquoi ce thème ? Enjeu actuel, plan du Congrès -

Abbé E. du Chalard

La Réforme grégorienne - *Abbé C. Boivin*

Le Protestantisme et la Contre Réforme - *Abbé F. Schmidberger*

Les précurseurs de l'aggiornamento. L'ouverture aux idées modernes dans la théologie de la Renaissance et la réaction thomiste - *Dotta. L. Scrosati*

La formation du clergé au XVII^e siècle - *Abbé N. Portail*

Le modernisme : causes et remèdes selon Pascendi - *Abbé C. Thouvenot*

La critique de la raison moderne selon Benoît XVI - *Abbé A. Lorans*

SAMEDI 6 JANVIER 2007 : LA THÉMATIQUE

La notion d'Église - *Abbé J.M. Gleize*

Le mariage en crise - *Abbé F. Knittel*

L'éducation et la famille - *Abbé R. de Cacqueray*

L'enseignement et le magistère - *Monsieur D. Viain*

Le droit - *Professeur F. Bouscau*

DIMANCHE 7 JANVIER 2007 : LE RÔLE DE LA TRADITION

SI LA FRATERNITÉ POUVAIT ET SI ROME VOULAIT...

Allocution - *Abbé G. Castelain*

Typologie de la crise présente - *Professeur M. d'Amico*

Le rôle de la FSSPX dans la crise présente - *S.Exc. Mgr B. Fellay*

Pour tout renseignement écrire à :

Secrétariat du Congrès - 15 rue Pierre Corneille 78000 VERSAILLES

- Téléphone : 01.39.51.08.73 - courriel : courrierderome@wanadoo.fr -

Tarif : 3 jours, 25 € - 2 jours, 15 € - 1 jour, 10 €

Possibilité de s'inscrire sur place

relevé, par la suite, cette indication.

Or voici que je trouve dans le Courrier de Rome de Septembre dernier, dans l'article « *Le bon Pasteur, le loup et les mercenaires* », un discours d'hérésie, une accusation d'hérésie pour la Messe selon le N.O.M. J'ai relu cet article sept ou huit fois, et même plus, pour trouver entre les lignes, entre les virgules, un mot de démonstration d'erreur doctrinale (dans les paroles ou dans les faits), car telle est l'hérésie. Si elle existe, elle doit être spécifiée plus que clairement, car il s'agit d'une chose gravement importante. Peut-être avec quelques mots de plus (dans ce cas), et non quelques mots de moins... Le rédacteur, au contraire, dans son commentaire, parle d'autre chose (et il en parle bien), mais non avec des mots démontrant objectivement l'erreur d'hérésie. Tout réside (et demeure) dans l'anecdote racontée par Mgr Marini. En effet, la thèse est : « le nouveau rite est une hérésie » ; la preuve est : « dans l'ancien rite, le célébrant s'agenouillait en adorant l'Hostie avant l'ostension aux fidèles, puis il s'agenouillait de nouveau ». Mon commentaire : *tout* le rite est-il une hérésie à cause d'une omission de genuflexion ? Je demande : où est l'hérésie, *erreur doctrinale* dans les paroles ou dans les faits ?

Le passage suivant, qui voudrait être un éclaircissement supplémentaire, me semble (pardonnez-moi) tourner au délire verbal : « c'est une hérésie parce que le célébrant, en ne s'agenouillant qu'après l'ostension, demande en réalité [?] l'accord de la communauté avant de procéder à la consécration. »

Que dit-on, qu'invente-t-on, que renverse-t-on ? Je veux penser à un « *lapsus mentis et calami* ». J'ajoute : le désir d'une pensée précise du Courrier de Rome sur le N.O.M. (désir né au commencement de la lecture – je me disais : cette fois-ci, c'est la bonne !) s'est transformé en déception.

J'ajoute encore que j'apprécie tout le reste de l'article. Par exemple, l'idée du « nouveau rite » qu'il faudrait inventer pour Benoît XVI est heureuse ; la réflexion sur la valeur spirituelle, intense, de la répétition des gestes dans la liturgie est précieuse. Je vous ai écrit poussé par un vif sentiment de fraternité chrétienne et sacerdotale. J'espère que ce n'est pas en vain. Meilleurs sentiments, en la Sainte Trinité ».

Lettre signée par un prêtre

Cher confrère,

Nous vous précisons tout d'abord que, dans l'article en question, le mot « hérésie » à l'égard du *Novus Ordo Missæ* n'est pas sorti de notre plume, mais de la bouche de Mgr Marini, ou plus exactement, Mgr Marini l'a placé dans la bouche de son interlocuteur « lefébriste », avec le discours délirant que vous relevez justement mais que, une fois encore à tort, vous nous attribuez.

Ce qui sort de notre plume, en revanche, c'est le commentaire de la « *belle petite histoire de Marini version Hemingway* », commentaire dans lequel nous désavouons la thèse du « lefébriste », et nous mettons en

doute le fait qu'elle ait jamais été exprimée, du moins dans les termes employés par Mgr Marini : « *il [Marini] désire évidemment faire passer tous ces "lefébristes" – comme il les appelle – pour une masse d'imbéciles atteints de troubles psychiques, puisqu'ils font du problème de la réforme liturgique une simple question de genuflexion...* ». Et nous devons dire qu'avec vous, il a atteint son objectif, du moins à en juger par votre lettre.

En réalité, si le « lefébriste » a dit quelque chose sur le sujet, il ne l'a pas dit de la façon « délirante » utilisée par Mgr Marini. Les « lefébristes » qui, jusqu'au dernier concile, reposaient tranquilles sur les genoux de leur sainte Mère, l'Église, placés dans la nécessité de sauvegarder leur foi, ont été contraints de se constituer une véritable culture sur les différences qui opposent la doctrine catholique à la doctrine luthérienne sur la Sainte Messe.

L'un des points principaux est le suivant : tandis que l'Église catholique enseigne que, dans la Messe, Notre-Seigneur Jésus-Christ est rendu réellement présent sur l'autel par les paroles prononcées par le prêtre au moment de la consécration, pour les luthériens, au contraire, ce ne sont pas les paroles de la consécration, mais la foi des fidèles présents qui produit pendant la Cène une certaine présence spirituelle du Christ. D'où le changement introduit par les œcuménistes dans le nouveau rite « catholique ».

Dans le rite romain traditionnel (improprement appelé Messe de saint Pie V), le prêtre, après la première consécration, conscient de tenir entre ses mains non plus du pain, mais le vrai Corps du Christ, s'agenouille immédiatement et adore son Dieu ; puis, se relevant, il élève l'Hostie consacrée et la présente à l'adoration des fidèles ; enfin, après l'avoir déposée sur le corporal, qui rappelle le suaire et la réalité de ce Corps divin, il l'adore de nouveau (et ceci se répète – mutatis mutandis – pour la consécration du vin).

Dans la Messe selon le nouveau rite, tout a changé : comme si rien ne s'était produit en vertu des paroles de consécration, le prêtre, sans aucun signe d'adoration, élève immédiatement l'Hostie et la montre aux fidèles présents ; puis il la dépose non pas sur le corporal, mais sur la patène, et alors seulement il s'agenouille (il fait de même – mutatis mutandis – pour le Calice du Sang du Christ).

Qu'ont déduit les protestants d'un tel changement ? Que l'Église catholique a donné raison à Luther contre le Concile de Trente : c'est par la foi des présents, et non par les paroles de la consécration, que le Christ est rendu spirituellement présent pendant la Cène ; c'est pourquoi le prêtre, dans le nouveau rite, présente d'abord l'hostie aux fidèles, et ensuite seulement s'agenouille et adore. Telle est la déduction des protestants, qui, en raison de ce changement et d'autres encore, n'ont pas de difficulté à employer dans leur « Cène » le rite de Paul VI, alors qu'ils avaient en horreur la

« Messe papiste », c'est-à-dire le rite romain traditionnel. Les catholiques trompés et de bonne foi, au contraire, n'ont pas compris la gravité de ce changement « œcuménique » (ni des autres), ou bien ils ont surmonté leur étonnement en se disant qu'à la fin, la transsubstantiation dépend des paroles de consécration et non des signes d'adoration, qu'ils soient multipliés ou diminués. Mais cela ne change rien au fait qu'il y a dans le nouveau rite un glissement *objectif* vers la doctrine luthérienne, et un éloignement tout aussi *objectif* de la doctrine catholique de la Sainte Messe, comme le firent remarquer à Paul VI les cardinaux Ottaviani et Bacci, et que cela risque de « protestantiser » la mentalité des nouvelles générations catholiques.

Cher confrère, comparez maintenant ce que nous venons d'exposer à ce que Marini place sur les lèvres de son « lefébriste », et vous ne pourrez que constater l'intention de moquerie et de dénigrement de la « petite histoire » – anecdote racontée au journaliste. Il vous apparaîtra aussi clairement que ceux qui ont « inventé » ou « renversé », ce sont Mgr Marini, volontairement, ou encore le « lefébriste » qui s'est peut-être exprimé maladroitement (mais Marini aurait dû être capable de le comprendre) ou – pourquoi pas ? – le journaliste qui s'est laissé prendre par la « verve » journalistique, mais en aucun cas cela ne peut être nous.

Le discours sur le nouveau rite de la Messe ne doit pas tourner autour de sa validité ou de son invalidité. Les Messes des orthodoxes schismatiques sont valides elles aussi, mais il n'est pas pour autant permis à un catholique d'y assister. Les Messes célébrées pendant la révolution française par les prêtres « jureurs » étaient valides elles aussi, mais les catholiques s'en abstenaient avec raison, en se limitant à entendre de temps en temps la Messe de quelque prêtre « réfractaire ».

En réalité, comme l'enseigne le catéchisme de Saint Pie X (n. 217), commet un péché grave celui qui « sans véritable empêchement » n'entend pas la Messe les jours d'obligation ; sinon, « de l'obligation d'entendre la Messe dispense tout motif médiocrement grave, existant en cas d'inconvénient grave, de **dommage corporel ou spirituel**, pour nous ou pour les autres » (E. Jone o.f.m. Cap. *Abrégé de théologie morale* n. 200). Donc le vrai problème n'est pas de savoir si la Messe célébrée selon le nouveau rite est valide ou invalide, mais de savoir si elle cause ou peut seulement causer (cette seule possibilité suffit) un dommage spirituel à qui l'écoute.

Il nous semble que la réponse à cette question se trouve déjà dans votre lettre, où vous parlez de Messe « protestantisée ou protestantisante ». Et quand bien même vous n'en seriez pas convaincu, ceci fut aussitôt dénoncé, avec compétence et en connaissance de cause, à Paul VI par les cardinaux Ottaviani et Bacci : « *le Novus Ordo Missæ, si l'on considère les éléments nouveaux, susceptibles d'appréciations fort*

diverses, qui y paraissent sous-entendus ou impliqués, s'éloigne de façon impressionnante, dans l'ensemble comme dans le détail, de la théologie catholique de la sainte Messe, telle qu'elle a été formulée à la XXII^e session du Concile de Trente, lequel, en fixant définitivement les "canons" du rite, éleva une barrière infranchissable contre toute hérésie qui pourrait porter atteinte à l'intégrité du Mystère » (Lettre de présentation du *Bref examen critique du Novus Ordo Missæ*).

Or une Messe « protestantisée » (en elle-même) et « protestantisante » (pour la mentalité de ceux qui y assistent) fait tomber l'obligation des dimanches et fêtes.

L'Église fait en effet obligation d'entendre la Messe « dans le rite catholique » (Roberti, *Dictionnaire de théologie morale*, article *sanctification des fêtes*), et un rite « protestantisé » ne peut pas se prévaloir du qualificatif de catholique. En outre, un rite « protestantisant » met le fidèle en « danger de subir un grave dommage... moral », qui est l'une des plus fortes raisons exemptant de l'obligation dominicale d'assistance à la Messe (*ibid.*). Et comme il s'agit d'un danger pour notre foi et pour celle de nos proches, dont nous sommes responsables devant Dieu, nous devons dire que **quiconque a conscience de ce danger, dans la mesure où il en a conscience**, loin de satisfaire au commandement de l'Église, commet plutôt un péché contre la foi.

Vous savez bien que le croyant a avant tout l'obligation de cultiver et garder sa foi, parce qu'elle est la racine et le fondement de son salut éternel, et c'est pourquoi le droit divin naturel lui interdit de la mettre en danger (cf. *Encyclopédie catholique*, art. *foi*). Vous savez aussi que c'est précisément pour cette raison que l'Église a toujours interdit aux catholiques de participer aux Messes des non catholiques, même si elles sont valides. C'est pourquoi si un catholique se trouve dans un pays orthodoxe schismatique, et qu'il ne puisse pas se rendre à un lieu de culte catholique, non seulement il est dispensé de l'obligation d'assistance à la Messe, mais s'il participe à la Messe des schismatiques (valide, encore une fois), il n'est pas à l'abri de commettre un péché contre la foi. Et ce en vertu du droit divin naturel, c'est-à-dire même si les lois ecclésiales ont été changées pour des motifs « œcuméniques ».

Vous nous écrivez que vous nous lisez plus qu'attentivement, et nous vous en sommes reconnaissants. Mais il semble que tout ce que nous avons écrit sur le nouveau rite de la Messe, et dont nous ne répétons ici qu'une petite partie, vous a échappé. Nous ne nous sommes aucunement arrêtés à des affirmations globales, mais nous sommes au contraire allés, à plusieurs reprises, jusqu'aux « motivations précises », que vous exigez avec raison, dans notre jugement négatif. Nous en voulons pour preuve les nombreux articles publiés sur ce sujet depuis la première année de notre revue. Ne pouvant ici tous les résumer, nous nous limitons à l'essentiel, qui

doit d'ailleurs vous paraître clair à la lecture de ce que nous en avons dit ci-dessus.

Nous ne considérons pas le nouveau rite comme hérétique, mais comme gravement équivoque, et favorisant l'hérésie.

Ce rite a en effet été étudié avec la coopération discrète (mais pas trop) de certains « experts protestants », pour qu'il puisse être accepté tant par les catholiques que par les protestants.

En 1965, Mgr Bugnini, qui conduisait les travaux de la « réforme liturgique », jouissant alors de toute la confiance de Paul VI, annonçait le « désir » d'« écarter [du nouveau rite] toute pierre qui pourrait constituer ne serait-ce que l'ombre d'un risque d'achoppement ou de déplaisir » pour les « frères séparés » (*L'Osservatore Romano* 11 mars 1965 ; *Doc. Cath.* N. 1445 du 04 / 04 / 65, col. 603-604). Et quelles étaient ces pierres d'achoppement et ces motifs de déplaisir pour les « frères séparés », sinon ces rites et ces gestes qui exprimaient trop clairement les vérités catholiques réfutées par les protestants et réaffirmées par le Concile de Trente (présence réelle, sacerdoce ministériel, caractère sacrificiel et propitiatoire de la Sainte Messe...) ? D'où un rite équivoque, susceptible d'une double interprétation, un rite qui, en obscurcissant les vérités catholiques, permet au catholique de l'interpréter de façon catholique, et au protestant de l'interpréter de façon luthérienne.

Nous en avons donné tout à l'heure un exemple, avec l'omission de la genuflexion du prêtre aussitôt après la consécration. Nous pourrions en donner d'autres. Ce qui nous intéresse ici, c'est de souligner que, sur la protestantisation de la Messe, tout le monde est d'accord, modernistes et non modernistes.

Nous avons déjà cité Bugnini (1965). En 1967, *L'Osservatore Romano* du 13 octobre affirmait : « La réforme liturgique a fait un notable pas en avant dans le domaine œcuménique, et elle s'est rapprochée des formes liturgiques de l'Église luthérienne. »

En 1969, dans leur Lettre de présentation du *Bref examen critique du Novus Ordo Missæ*, les cardinaux Ottaviani et Bacci dénonçaient à Paul VI le prix de l'opération œcuménique sur la Messe : l'éloignement, « de façon impressionnante, [...] de la théologie catholique de la Sainte Messe » et la mise à bas de la « barrière infranchissable » élevée par le Concile de Trente « contre toute hérésie qui pourrait porter atteinte à l'intégrité du Mystère » (en l'espèce, contre l'hérésie luthérienne).

En 1978 (le 26 février), Mgr Lefebvre écrivait au Saint Office que le rite est « une synthèse catholico-protestante » (*Mgr Lefebvre et le Saint Office*), et protestait : « Nous voulons garder la foi catholique au moyen de la Messe catholique, et non au moyen d'une Messe œcuménique, bien que valide, non hérétique, mais "favens haeresim" [favorisant l'hérésie] » (*Mgr Lefebvre et le Saint Office*).

Le converti Julien Green définissait le

nouveau rite comme « une imitation très grossière de l'office anglican, qui nous était familier dans notre enfance », et il parlait de Messe « retaillée, réduite à des dimensions protestantes » (*Ce qu'il faut d'amour à l'homme*, éd. Plon, Paris, 1978).

Mgr Klaus Gamber, qui n'est pas « traditionaliste », mais simplement expert en liturgie (Directeur des Sciences Liturgiques de Ratisbonne et membre honoraire de l'Académie liturgique pontificale de Rome) dénonça en 1979 la « destruction » de l'ancien rite romain gardé substantiellement intact au cours des siècles, et recommandé à l'Église universelle par tous les pontifes romains car « il remonte à l'apôtre Pierre » (*Die Reforme der Römischer Liturgie / Vorgeschichte und Problematik*).

Enfin, en laissant de côté beaucoup d'autres jugements, nous arrivons au témoignage de Jean Guilton, pro moderniste et ami de Paul VI (il est l'auteur de *Paul VI secret*). Le 19 décembre 1993 au cours d'un débat sur *Lumière 101* (Radio Courtoisie), il affirma que « l'intention de Paul VI à l'égard de la liturgie, à l'égard de ce que l'on appelle la vulgarisation de la Messe, était de réformer la liturgie catholique afin qu'elle coïncide à peu près avec la liturgie protestante... avec la Cène protestante ». Et plus loin : «... je répète que Paul VI a fait tout ce qui était en son pouvoir pour rapprocher la Messe catholique – au-delà du Concile de Trente – de la Cène protestante ». À la protestation d'un prêtre, Guilton répondit : « La Messe de Paul VI se présente avant tout comme un repas, n'est-ce pas ? Et elle insiste beaucoup sur l'aspect de participation à un repas, et beaucoup moins sur la notion de sacrifice, de sacrifice rituel [...]. En d'autres termes, il y a chez Paul VI une intention œcuménique d'effacer – ou au moins de corriger – ce qu'il y a de trop [sic !] "catholique", au sens traditionnel, dans la Messe, et de rapprocher la Messe catholique – je le répète – de la Messe calviniste » (*Una voce*, mai-juin 1994). Pour Jean Guilton aussi, donc, le nouveau rite de la Messe est « protestantisé ». Seule différence : pour les néo-modernistes, cette protestantisation est une conquête parce que – comme le dit *L'Osservatore Romano* du 13 octobre 1967 – c'est « un notable pas en avant dans le domaine œcuménique » ; alors que pour les catholiques fidèles (que sont les « traditionalistes »), c'est une révolution liturgique qui pose de très graves problèmes de conscience catholique non seulement parce que le rite est protestantisé, mais plus encore parce qu'il est « protestantisant ». Avec une Messe « retaillée, réduite à des dimensions protestantes – écrivait Julien Green –... la réalité du Sacrifice propitiatoire est sur le point de s'éclipser discrètement de la conscience des catholiques, qu'ils soient laïcs ou prêtres... Les vieux prêtres, qui l'ont – si l'on peut dire – dans le sang, ne sont pas près de l'oublier, et par conséquent ils célèbrent des Messes conformes aux intentions de l'Église. Mais que dire des jeunes prêtres ? En quoi croient-ils ? » (*op. cit.* p. 143).

Cher confrère, réfléchissez et considérez honnêtement si c'est à nous qu'incombe le « devoir de réparation » ou à ceux qui contiennent d'imposer et de défendre un rite

« œcuménique » apte à démolir dans le temps la foi catholique en la sainte Messe.

Hirpinus

RÉFLEXIONS SUR LE CATHOLICISME POSTICHE

Jamais comme à notre époque, dominée par le bavardage médiatique continu, la voix de la Hiérarchie catholique officielle et des fidèles ne s'est manifestée avec une telle continuité de déclarations, interviews, documents et publications en tous genres. Il y en a pour tous les goûts. Mais si la quantité est impressionnante, la *qualité* est-elle à la hauteur ? La pastorale de la Hiérarchie actuelle, qu'elle soit officielle ou officieuse, la pastorale, qui a déjà ouvertement mis en œuvre l'adaptation de la doctrine et de la pastorale elle-même aux valeurs de la Modernité (le fameux *aggiornamento* voulu par Vatican II), est-elle effectivement en harmonie avec la doctrine et la pastorale des dix-neuf siècles qui l'ont précédée ? Et la foi qui se fonde sur cette pastorale, la foi des catholiques « modernisés », la *foi populaire d'aujourd'hui* est-elle en harmonie avec la foi de toujours ?

Il nous semble que la pastorale est pour ainsi dire *diminuée*, à cause de ses *silences* répétés sur des vérités fondamentales de notre foi, tandis que la foi populaire qui domine aujourd'hui semble être celle d'une religion qui ressemble au Catholicisme, mais qui en réalité n'est plus vraiment catholique. Un catholicisme *postiche*, ou *apparent*.

LES FINS DERNIÈRES AUX OUBLIETTES

L'art. 208 du *Compendium du (nouveau) Catéchisme de l'Église catholique* réaffirme la doctrine du jugement particulier qui attend chacun de nous après la mort : « cette rétribution consiste en l'accession à la béatitude du ciel, immédiatement ou après une purification [au Purgatoire], ou à la damnation éternelle de l'enfer ». Mais combien de fidèles croient encore aujourd'hui à « la damnation éternelle de l'enfer » ? Et combien de prêtres et d'évêques y croient-ils, étant donné qu'ils n'en parlent presque jamais dans leurs homélies ni dans leurs documents ? La notion de justice divine qui, après la mort, attribue infailliblement à chacun la récompense ou la peine éternelles, semble être tombée aux oubliettes. Personne ne croit plus devoir être jugé un jour, devoir rendre compte de tout ce qu'il a fait, dit ou pensé en cette vie. Combien de fois entend-on nommer le purgatoire et l'enfer ? Et même le paradis ?

Quoi que dise le *Compendium du Catéchisme* sur ce point, le fait est que l'on rappelle aujourd'hui très rarement (pour ne pas dire presque jamais) aux croyants que celui qui meurt « dans ses péchés », c'est-à-dire sans s'être amendé, sans s'être repenti dans le Christ ni avoir changé de vie (même – par la grâce de Dieu – aux derniers instants de

sa vie), va droit en enfer, condamné à y rester *pour l'éternité*. Pire, on laisse même croire que l'enfer est vide, et destiné à le rester ; en substance que personne ne va plus en enfer. C'est une conviction désormais enracinée dans la masse des fidèles, dans ce que l'on peut définir comme la *religion populaire*, la religion telle qu'elle est sentie et pratiquée quotidiennement par le peuple. Personne ne croit plus aujourd'hui à la réalité de la damnation éternelle et donc à la réalité de l'enfer, à l'existence du démon, homicide et tentateur, « père du mensonge ».

Par voie de conséquence, on ne croit pas non plus à l'existence du purgatoire. L'idée s'est répandue que le salut est désormais garanti pour tous, qu'il existe une sorte de salut collectif pour tous, pour tous les hommes, de toutes religions, et non seulement pour les catholiques. Il suffit d'être « bon » ou « de bonne foi », se montrer « solidaire » du prochain, selon les canons de cette « solidarité » qui voudrait aujourd'hui prendre la place de la véritable charité chrétienne, qui nous demande d'aimer le prochain non pas pour lui-même, mais par amour de Dieu, du vrai Dieu, qui veut avant tout un « prochain » converti au Christ, plutôt qu'aidé dans ses besoins matériels, quand ils existent et lorsque c'est possible.

UNE NOTION DOUCEREUSE DE LA BONTÉ DIVINE

Cette façon de sentir peut expliquer, à notre avis, la désuétude dans laquelle est désormais tombé le sacrement de pénitence. Quel besoin avons-nous de confesser nos péchés si nous sommes déjà tous sauvés, si l'enfer (à supposer qu'il existe vraiment) est destiné à rester vide ? Et puis qu'est-ce que « le péché » ? Un simple « désordre » ? Un manque de « solidarité » ?

Dieu est amour, répète à l'infini la Hiérarchie, sans presque jamais rappeler qu'Il est en même temps le *juste Juge*, Celui qui nous jugera très précisément et sans appel à la fin de nos jours. Alors, pense-t-on souvent, si Dieu est amour et s'Il n'est qu'amour, Il l'est parce qu'Il est bon ; et comment un être si bon peut-il condamner quelqu'un à la damnation *éternelle* ? S'Il le faisait, Il ne serait plus bon. Et un être bon peut-il seulement *punir* ? La bonté que l'on attribue à Dieu (une notion déformée et douceuse de la bonté) empêcherait donc en soi l'existence non seulement de l'enfer, mais aussi de toute forme de sanction de la part de l'Être parfait.

C'est ainsi que déraisonnent les enfants du siècle, et aujourd'hui aussi les catholiques, séduits par le « dialogue » et par l'« *aggiorn-*

ERRATA

Suite à des difficultés de transmission, des erreurs ont été relevées dans l'article « **Benoît XVI : rapport sur le concile Vatican II** » (*Sì Sì No No de juin 2006*). Les corrections suivantes doivent être apportées à l'article :

- p. 4, 2^e col, fin de l'avant dernier §, à la place de « *une herméneutique de la continuité* » lire « *une herméneutique de la discontinuité* ».
- p. 5, 3^e col, fin du § du milieu, à la place de « *un État moderne catholique* » lire « *un État moderne laïc* ».
- p. 7, 3^e col en haut, à la place de « *serait-ce par infidélité que le Christ et l'Église des martyrs auraient prêché...* » lire « *serait-ce par infidélité au Christ et à l'Église des martyrs qui auraient prêché...* »
- p. 7, 3^e col, avant avant-dernier §, après « *d'une problématique nouvelle née à l'extérieur de l'Église...* » mettre ici l'appel de *note 50* qui se trouve à la page 8.
- p. 8, 1^e col, en haut, 1^o ligne, appel de note, au lieu de *50* mettre *51*.
- p. 8, 2^e col, § du milieu, fin, à la place de « *le contenu objectif des textes du dernier concile est clair en soi ?* » lire « *le contenu objectif des textes du dernier concile n'était pas clair en lui-même ?* »
- Dans les notes 50 et 51, le titre du livre du card. Ratzinger n'est pas « *Rapport sur la foi* » mais « *Entretien sur la foi* ».

namento », qu'ils soient laïcs ou ecclésiastiques. Cette façon de penser, outre le fait qu'elle offense Dieu, oublie à notre avis certaines vérités essentielles ;

L'existence de l'enfer comme lieu surnaturel d'expiation éternelle pour les pécheurs impénitents est attestée par la Sainte Écriture, par la Révélation : elle a été déclarée par saint Jean-Baptiste, par Notre-Seigneur (à plusieurs reprises), et on la retrouve aussi dans l'Ancien Testament.

L'idée d'une peine (et quelle peine !) durant éternellement est certainement terrible pour nous, mais nous devons l'accepter sur la base de l'autorité de la source surnaturelle qui nous l'atteste, et de l'enseignement constant de la sainte Église.

Cette idée n'est pas du tout illogique, comme le prétendent les ennemis de la vraie foi et les catholiques « modernisés » d'aujourd'hui. Elle manifeste en effet la justice de Dieu, qui considère justement devoir punir par une peine éternelle le pécheur impénitent, l'âme obstinément rebelle et perverse, ennemie de Dieu et de ses lois jusqu'à la fin.

Comme on l'a dit, à titre d'exemple, si l'enfer n'existait pas pour l'éternité, entre la fidélité conjugale et la vie de la prostituée (qui vit et meurt comme telle, « dans ses péchés »), il n'y aurait, finalement aucune

différence. La différence, au contraire, existe bel et bien, et elle est *insurmontable*, comme l'est toute différence entre le bien et le mal, entre Dieu et Mammon. Cette différence ne peut que demeurer dans l'éternité et être reconnue pour l'éternité, respectivement dans la récompense et dans la peine qui durent éternellement. En outre, cette différence est destinée à demeurer pour toujours dans l'intention de la prostituée, du libertin ou de la libertine lorsqu'ils sont endurcis et impénitents, et qu'ils se moquent par conséquent jusqu'à la fin de leurs jours de la vertu et de la loi morale établie par Dieu : il est donc juste qu'ils demeurent punis pour l'éternité.

Seule la mesure insondable de la miséricorde divine peut annuler la différence, en pardonnant le pécheur qui se repent en abandonnant son orgueil malsain et en reconnaissant ses fautes devant Dieu qui l'a créé. Et cela, la miséricorde divine l'accorde *parfois* à la fin d'une vie passée dans le péché, grâce à ce que l'on appelle la « pénitence finale », annoncée par Notre-Seigneur dans la parabole des ouvriers de la onzième heure, dans laquelle le maître accorde à l'ouvrier engagé à la dernière heure le même salaire (la vision béatifique) qu'à celui qui a travaillé tout le jour (Mt. 20, 1-16). Mais la pénitence finale n'est pas accordée à tous : elle constitue l'exception, et non la règle, car il est vrai, pour rester dans la parabole, que la règle est de travailler sérieusement *toute la journée*, et non pas à seulement à la dernière heure.

UN ANTHROPOMORPHISME DE LA PIRE ESPÈCE

Le salut accordé même à la « onzième heure » constitue l'un des plus grands et des plus sublimes mystères de notre foi. C'est le mystère de la divine miséricorde, à laquelle les simples fidèles concourent eux aussi par leurs prières quotidiennes pour le salut des pécheurs, demandées de façon pressante par la Sainte Vierge au cours de nombreuses apparitions privées. Mais il n'est pas possible de faire de l'exception une règle, qui plus est en la dénaturant au point de supprimer l'obligation du travail de la « dernière heure », c'est-à-dire l'obligation de la pénitence finale. En d'autres termes, il n'est pas possible de séparer l'idée de l'amour divin de l'idée de la justice divine. Ceux qui, à la manière de certains protestants, se limitent à croire en un Dieu qui est seulement « amour », et qui est donc réputé absoudre et pardonner tout le monde *a priori*, indépendamment du repentir, ceux-là se trompent, car ils croient en un Dieu dont l'image est calquée sur celle d'un homme débonnaire et accommodant, capable de tout avaler. Une image fabriquée tout exprès pour nous, un anthropomorphisme de la pire espèce, qui offense et défigure l'idée du vrai Dieu, un et trine.

Cette fausse divinité, fabriquée par les hommes, n'a même rien à voir avec ce que la raison, droitement employée, peut nous dire de Dieu, puisque le concevoir comme une divinité insensible aux exigences de la justice au point de négliger de juger les

hommes à la fin de leur vie terrestre, est totalement *irrationnel*. Si Dieu existe, comment peut-Il ne pas posséder, parmi ses attributs, celui de la justice ? Et la justice, ne sait-Il pas, Lui le tout puissant, la mettre en pratique à l'égard des hommes dans cette vie et dans l'autre ? Il le sait certainement, et sans tomber dans la contradiction avec l'attribut divin de l'amour pour les créatures, avec la divine miséricorde. En effet quand Il juge, Dieu a à sa disposition tous les éléments de jugement nécessaires, ces éléments qui nous manquent toujours puisque à l'inverse de Dieu, nous ne voyons pas ce qui est dans le cœur de chaque homme (et parfois pas même dans le nôtre).

La miséricorde de Dieu, fruit de sa bonté, est tellement grande qu'elle lui permet de donner le salut à tout pécheur sincèrement repentant, même si ses péchés sont très graves. Mais elle ne lui permet pas de pardonner à l'*impénitent*, qui L'offense obstinément jusqu'au dernier instant de sa vie terrestre. S'Il le faisait, Dieu serait en contradiction avec lui-même, ce qui est impossible. Nous pouvons être certains que la Sainte Trinité connaît et applique de façon infaillible les règles élémentaires de la logique.

LA MISSION DE L'ÉGLISE DÉNATURÉE

Le catholicisme *postiche* est donc celui qui exclut de fait le surnaturel de son horizon et professe une idée déformée de la Divinité, idée qui apparaît même ridicule et offensante. Le surnaturel a en effet pratiquement disparu de la foi populaire des catholiques. On croit que tout le monde sera sauvé, que nous nous retrouverons tous ensemble (sans passer par le jugement) dans un avenir de félicité, qui reste toutefois vague et indéterminé quant à sa consistance effective. Et il ne peut en être autrement. On ne parle plus de la vision béatifique au sens spécifique, patrimoine des seuls élus, de ceux qui auront vécu en cherchant à imiter non pas le monde, mais Notre-Seigneur. Le dogme de la vision béatifique (qui constitue une pierre d'achoppement pour le « dialogue œcuménique ») a été remplacé en pratique par l'idée d'une sorte de renouveau final du monde et de l'univers, qui impliquerait en quelque sorte tous les hommes : une sorte de nouvelle cosmogonie à la Teilhard de Chardin, qui s'insère dans une vision de type millénariste, sur les traces de Joachim de Flore (si cher à la Nouvelle Théologie) et du spiritualisme de marque « orthodoxe » (celui de l'église grecque, schismatique et hérétique).

Dans le même temps, ce catholicisme factice et apparent a, par la force des choses, renoncé à *convertir* les incrédules. Il ne peut pas en être autrement, puisque l'on attribue à l'Église militante le but (qui n'est pas le sien) de « dialoguer » avec les pseudo valeurs du monde profane pour réaliser une soi-disant « solidarité », qui serait capable de porter la paix universelle sur la terre, par l'union – « démocratique », s'entend – de tous les peuples et de toutes les religions. La fin de l'Église militante est donc vue

comme un objectif purement terrestre, nécessairement caduc et ambigu comme tous les objectifs de type politique. Une fin de ce genre, attribuée à l'Église par l'« *aggiornamento* », dénature et trahit la mission de l'Église elle-même, qui n'est pas le « peuple de Dieu » (simple partie de l'Église militante), mais le *Corps mystique du Christ*, fondé par Lui-même et donc surnaturellement institué pour le salut éternel des âmes par la conversion du monde au Christ, et non pour l'unification du genre humain embrassant la démocratie universelle et toutes les religions.

LA CROIX SUPPLANTÉE PAR LA REVENDICATION DES « DROITS DE L'HOMME »

Le catholicisme postiche est également nourri par la réforme liturgique de la Messe ambiguë du *Novus Ordo*, qui a déplacé le centre de gravité de la Sainte Messe de la croix vers la résurrection, comme si l'on devait maintenant considérer le Saint Sacrifice surtout comme un sacrifice de louange pour la résurrection, cette dernière symbolisant même le salut collectif de l'humanité, sans besoin de conversion au christianisme. Telle est du moins la façon dont la Sainte Messe est en général comprise aujourd'hui, dans la religion populaire des catholiques : comme célébration de la résurrection, dans la joie de la collectivité qui concèlèbre *avec créativité* avec le prêtre (ou à sa place, l'officiant se limitant à présider la « synaxe eucharistique »).

De fait, la Sainte Croix n'est pas seulement exclue de la Messe. Autrefois, elle constituait le sens même de la vie pour le catholique, qui devait chercher par tous les moyens à « imiter le Christ », gardant toujours à l'esprit son humilité, sa douceur, son esprit d'obéissance, poussé jusqu'au « témoignage du sang », pour faire la volonté de son Père, pour notre salut. Aujourd'hui, à la place de la Sainte Croix, les catholiques mettent les « droits de l'homme ». Cela signifie que, comme les enfants du siècle, ils recherchent d'abord leurs « droits » à l'égard des autres. Dans la mentalité des catholiques s'est ainsi insinuée l'idéologie profane de la revendication indiscriminée des « droits de l'homme », conception anthropocentrique et matérialiste, servant à des rapports de force bien identifiables, qui prétend transformer en « droit » chaque prétention de l'individu démocratiquement compris, c'est-à-dire comme sujet (bon par nature) voué à l'affirmation égalitaire de son droit (supposé) au bonheur terrestre, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

L'engagement pour les « droits de l'homme » est devenu l'une des caractéristiques bien connues du catholicisme postiche. Nous avons ainsi un féminisme catholique, qui n'épargne pas même les religieuses ; des revendications de prêtres qui considèrent comme leur « droit » de se marier ; la participation des catholiques en général au cirque des revendications sans fin des « droits de l'homme », depuis ceux des enfants jusqu'à ceux des femmes, des

malades, des vieux, des immigrés, etc., sans exclure non plus les « droits des animaux » et ceux des « différents », opportunément compris. En se sentant « solidaire » de tous les autres hommes et de leurs pseudo-valeurs, qu'il cherche à approfondir et à promouvoir, même si elles contredisent presque toujours celles du christianisme, le catholique postiche d'aujourd'hui est convaincu d'être « bon » et de mériter l'approbation du monde.

RESPONSABILITÉ

Mais les pasteurs ? Pourquoi n'interviennent-ils pas pour redresser ces fausses idées, aujourd'hui dominantes ? Certains interviennent, bien qu'avec des résultats plutôt maigres, si l'on adopte une vue d'ensemble. Mais l'écrasante majorité d'entre eux reste bien alignée et à l'abri. Et comment pourraient-ils intervenir, si ce sont justement eux qui ont répandu ou laissé se répandre ces idées, grâce aux erreurs et aux ambiguïtés introduites par l'*aggiornamento* ? Réforme

liturgique ; définition nouvelle et ambiguë de l'Église ; nouvelle définition du mariage – cf. *Compendium* du *Catéchisme*, art. 338, qui place la fin secondaire qu'est le soutien mutuel des époux – *vulgo*, par la sensualité – au même plan ou même devant la fin première qu'est la procréation – ; acceptation du principe profane de « liberté religieuse », pour ne donner que quelques exemples. Le silence prolongé des pasteurs sur des parties constitutives essentielles du dogme de la foi engage de la même façon leur responsabilité.

S'ils voulaient intervenir contre le catholicisme postiche qui s'est superposé à la foi populaire d'autrefois, les pasteurs devraient réaffirmer avec force, par exemple, l'existence du péché originel, du péché et de sa force destructrice, du jugement, de l'enfer, du purgatoire, du paradis (pour les seuls élus), en somme toute la doctrine du péché originel et des fins dernières, ainsi que sa conséquence inévitable, à savoir qu'en dehors de l'Église, *il n'est point de salut*,

excepté dans le cas du baptême de désir, implicite ou explicite. Mais si les pasteurs faisaient cela, s'ils réaffirmaient comme il convient le dogme de la foi dans leurs homélies et leurs lettres pastorales, alors le dialogue et le faux œcuménisme recherchés aujourd'hui au travers de ces erreurs, ambiguïtés et omissions, cesseraient aussitôt, et l'on pourrait voir se déchaîner contre la Hiérarchie, outre la révolte des fidèles, la persécution du monde, au niveau planétaire. Les pasteurs se taisent donc, laissant les âmes livrées aux ténèbres de plus en plus épaisses qui les entourent. Mais Dieu, même s'il se tait, ne cesse pas de les juger et de nous juger, comme nous le rappelle le prophète : « N'est-ce pas, puisque je me suis tu et que je me suis caché – que tu ne m'as pas craint ? Moi, je ferai connaître ta justice et tes œuvres – qui ne te servent à rien » (*Is. 57 ? 11-12*).

Quirinus

ENCORE LE CARDINAL M. MARTINI

Dans *Famiglia Cristiana*, le card. Carlo M. Martini S.J. est revenu sur son malheureux « Dialogue sur la vie » publié dans *L'espresso* du 21 avril dernier (cf. *Le Courrier de Rome* de juillet-août 2006).

Soutenu par son interlocuteur de *L'espresso* et aussi par le directeur de *Famiglia Cristiana*, don Sciortino, l'ex archevêque de Milan a entrepris de défendre l'orthodoxie doctrinale de ses affirmations, attribuant la responsabilité des « malentendus » aux « raccourcis abusifs » des organes de presse. « La voie du dialogue – dit-il – ne veut jamais mettre en discussion ni brader les principes non négociables ». Mais en attendant, dans cette apologie de lui-même, Martini continue de brader et négocier la doctrine catholique du « moindre mal ».

Qu'avait dit le card. Martini dans *L'es-*

presso du 21 avril ? Il avait dit : « Il faut tout faire pour contrer le SIDA. L'usage du préservatif peut certainement constituer dans certaines situations un moindre mal. » Or quelle est la doctrine catholique du moindre mal ? La voici : « De deux maux, choisir, et donc accomplir, le moindre n'est pas permis s'il s'agit de deux maux moraux, c'est-à-dire de deux actions qui sont en elles-mêmes des violations de la loi morale. La thèse est évidente. Un mal ne devient pas un bien ou une chose permise sous prétexte qu'il existe un autre bien, plus grand, que l'on pourrait choisir [...]. L'homme peut toujours ne pas faire, si faire l'une ou l'autre chose est toujours un péché. » Nous nous demandons si ces ecclésiastiques du « moindre mal » (moral) croient encore que l'homme – et à plus forte raison le chrétien – est un

être libre, en raison de cette liberté par laquelle le Christ nous a libérés (*Gal. 4, 31*).

Dans le cas envisagé par Martini, de plus, il ne s'agit même pas de choisir entre deux maux moraux, c'est-à-dire entre deux péchés, un plus grand et un plus petit, mais il s'agit de sauver un bien physique, et donc inférieur (la vie ou la santé) au moyen d'un péché très grave qui transforme l'acte conjugal en un acte contre nature ! Le fait que la fin ne justifie pas les moyens est un principe moral élémentaire. Et pourtant, Martini affirme ne pas vouloir mettre en discussion ni brader des principes non négociables. Devons-nous penser qu'il ignore ces principes moraux élémentaires, ou devons-nous penser que, pour lui, ce sont des principes négociables ?

LE GARDIEN DU CONCILE

Un abonné nous écrit

« Chers amis,

Je vous envoie une photocopie d'une attaque contre le Pape Benoît XVI et les indulgences qu'il a accordées, signée par le pasteur protestant Paolo Ricca, celui-là même qui arrive à faire de la publicité pour ses livres dans la revue *La Civiltà Cattolica*. Quelques commentaires de votre part sur ce fait seraient sans aucun doute utiles ».

Si les Jésuites de *La Civiltà Cattolica* aiment (et ils ne sont pas les seuls) le vaudois Paolo Ricca (inévitables ingrédients de toutes les soupes œcuméniques), le vaudois Paolo Ricca n'aime pas que « Benoît XVI aime les indulgences » (*Église méthodiste*, Salerno, a. V, n. 1, p. 9). « En quelques mois, il en a déjà accordé trois ! » écrit-il scandalisé sous le titre *Encore des indulgences !*, qui résonne déjà comme une véhémence protestation.

Ce que Ricca n'a pas aimé, c'est surtout l'indulgence accordée « à l'occasion de la fête mariale de l'Immaculée Conception, jour où, il y a 40 ans, Paul VI conclut le Concile Vatican II ». Il ne l'a pas aimée pour deux raisons :

- parce que c'est une indulgence ;
- parce qu'elle est liée au culte marial.

Deux choses notoirement indigestes pour les protestants, et donc pour les vaudois qui, à partir du Synode de Cianforan, en 1532, adhèrent au protestantisme et modifièrent dans un sens protestant les « doctrines » de Pierre Valdo (Piolanti *Le protestantisme*).

Mais Ricca laisse en arrière-plan les véritables raisons du déplaisir que lui a infligé le Pape, et se pose en paladin de Vatican II et de l'œcuménisme « unité des chrétiens ».

Comme une huître sur son rocher

« Il nous semble que la double initiative de Benoît XVI – écrit-il – (accorder une

indulgence en la reliant au culte marial) va dans une direction différente de celle suivie par le Concile, qui n'a recommandé (sauf erreur de notre part) dans aucun document [en était-il besoin ? La nouveauté aurait été qu'il l'interdît explicitement – ndr] le recours aux indulgences (c'est Paul VI qui les remit en vogue par une constitution spéciale en 1967) et n'a pas voulu encourager le culte marial, mais plutôt le discipliner... » (Ibid.).

Quant à l'œcuménisme, « nous sommes – écrit-il – pour le moins déconcertés par un recours si fréquent [?] et obstiné [sic !] à l'indulgence, dont la pratique, comme chacun sait, n'a pas peu contribué à la division de l'Église d'Occident [c'est l'hérésie de « l'Église en morceaux » ; il est de foi, au contraire, que les hérétiques et les schismatiques se séparent de l'Église, mais qu'ils ne divisent pas l'Église : cf. Léon XIII *Satis Cognitum*, Pie IX *Mortalium animos*, etc.],

et qui est encore un motif de désaccord entre catholiques et évangélistes. Bien sûr, l'Église catholique est tout à fait libre [on ne dirait pas ! du moins sans le consentement des « évangélistes »] d'établir toutes les indulgences qu'elle veut, mais insister sur les choses qui divisent nuit aux rapports œcuméniques et mortifie l'espérance de ceux qui travaillent et qui peinent pour l'unité des chrétiens ». Unité à réaliser dans le protestantisme, devons-nous en déduire, puisqu'en ce qui le concerne, le vaudois Ricca, après 40 ans de « dialogue » œcuménique, demeure attaché à l'hérésie comme une huître à son rocher.

Voici en effet sa contre-proposition : « pourquoi, au lieu d'accorder des indulgences, n'annonce-t-on pas simplement le pardon des péchés, gratuit et inconditionnel [sic !], que le Christ nous a gagné en s'offrant pour nous sur la croix ? Le pur et simple Évangile ne vaut-il pas mille fois mieux que toutes les indulgences possibles et imaginables ? ». Ce qui revient à reposer à l'Église la thèse hérétique de Luther sur le « pouvoir des clés » (Mt. 18, 18 ; Jn 20, 23), confié, selon l'hérésiarque allemand, non pas à l'Église, mais justement au « pur et simple Évangile » : « Les clés signifient le pouvoir, c'est-à-dire la fonction de lier et de remettre les péchés. Elles sont le ministère de l'Évangile lui-même, parce que c'est l'Évangile qui lie et qui remet les péchés. » Conséquence : « Or il est certain que tous les hommes ont la mission de prêcher l'Évangile ; c'est pourquoi tous les hommes ont la mission de remettre les péchés. » Seule condition requise : « la rémission privée ou publique [des péchés] ne peut avoir effet que quand la parole divine est reçue avec foi [qui, pour Luther, signifie simplement confiance] » (31^e proposition des *disputationes theologicae* par Melantone, cit. dans *Le protestantisme* par Piolanti).

Sous les anathèmes du Concile de Trente

C'était un coup porté non seulement à la doctrine catholique sur la pénitence (comme sacrement et comme vertu) mais aussi au sacerdoce ministériel et donc à la constitution divine de l'Église.

Le Concile de Trente réagit par les anathèmes suivants :

« Si quelqu'un dit que toute la peine est toujours remise par Dieu avec la faute, et que la satisfaction des pénitents n'est autre que la foi avec laquelle ils apprennent que le Christ

a satisfait pour eux, qu'il soit excommunié » (Concile de Trente S. 14 can. 12).

« Si quelqu'un dit... que les prêtres ne sont pas les seuls ministres de l'absolution... qu'il soit excommunié » (D. 920).

C'est la doctrine constante de l'Église que la peine ne soit pas entièrement remise par Dieu en même temps que la faute : la peine éternelle est toujours remise avec le péché mortel lors de l'absolution sacramentelle du pénitent ayant les dispositions suffisantes, mais si celui-ci n'a pas une contrition parfaite, dictée par l'amour de Dieu, il lui reste ordinairement à purger dans cette vie ou dans l'autre une peine temporelle (cf. *Catéchisme de saint Pie X n. 381*). D'où la satisfaction ou pénitence sacramentelle imposée par le confesseur ; pénitence qui d'ordinaire, par sa petitesse, ne suffit toutefois pas à nous libérer de toute la peine temporelle méritée par le péché, et qui doit donc être associée à d'autres œuvres de pénitence et de piété, et aussi aux indulgences accordées par l'Église.

Il est clair en revanche que si l'Évangile, accueilli avec foi, « lie et remet les péchés » comme le veut Luther, les prêtres ne servent à rien, pas plus que la confession, ni la satisfaction ou pénitence sacramentelle, ni les pénitences personnelles, ni les indulgences, ni un Pape qui les accorde (et en effet ce n'est pas à Benoît XVI que Ricca s'adresse), ni le purgatoire (que le Protestantisme nie). L'annonce du « pur et simple Évangile » suffit, comme le voulait Luther et comme le repropose Ricca, c'est-à-dire l'annonce du pardon « gratuit et inconditionnel » que le Christ nous a gagné sur la croix, nous dispensant de toute obligation de réparation : les péchés seront remis à celui qui « croira », et ils seront retenus à celui qui « ne croira pas ».

Évangile annoncé ou Évangile annulé ?

Nous ne savons pas quel « Évangile » Luther a lu, ni quel « Évangile » a lu Ricca, mais nous savons que dans l'Évangile, Notre-Seigneur Jésus-Christ nous dit que qui veut Le suivre doit porter sa croix (Mt. 16, 24-25 ; 10, 38), parce que – explique saint Paul – pour être glorifiés avec le Christ, nous devons aussi souffrir avec Lui (Rom. 8, 17). Nous savons aussi que la Tradition catholique a constamment affirmé que le devoir de la pénitence, c'est-à-dire le devoir de l'expiation, est l'objet d'un commandement évangélique (cf. Luc 3, 8 « Portez de dignes fruits de pénitence » et

Luc 13, 4 « vous périrez tous de la même façon, si vous ne faites pas pénitence »), et que « la satisfaction de valeur infinie donnée par Jésus-Christ sur la croix ne retire aucunement à l'homme la nécessité de la pénitence, mais elle le met en condition d'offrir une réparation agréable à Dieu, et profitable à l'homme lui-même. L'institution du Sacrement de pénitence ne dispense pas non plus des œuvres de pénitence » (*Dictionnaire de théologie morale* par F. Roberti, art. pénitence / vertu).

Saint Augustin, comme s'il désavouait a priori l'hérésiarque qui pouvait sortir des rangs des augustiniens, écrit : « Faites pénitence comme il est d'usage dans l'Église, afin que l'Église prie pour vous. Que personne ne dise : "Je la fais secrètement, je la fais devant Dieu ; Dieu, que je prie secrètement, sait que je la fais dans mon cœur". A-t-il donc été dit en vain : "Ce que vous délierez sur la terre sera délié dans les cieux" ? Les clefs ont-elles donc été confiées à l'Église sans but ? Voulez-vous annuler l'Évangile et vider de sens les paroles du Christ ? » (saint Augustin *Sermo* 392,3).

Voilà en substance ce que prône aujourd'hui le vaudois-protestant Ricca pour l'Église catholique : « annuler l'Évangile et vider de sens les paroles du Christ ». Et cela pour ne pas nuire aux rapports œcuméniques, auxquels les catholiques devraient sacrifier la foi pour suivre les « frères séparés » dans leur malheureuse séparation de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de l'Église, qui ne peuvent être séparés l'Un de l'Autre.

Une dernière remarque

Le protestant vaudois a réussi un exploit encore plus grand que celui de faire de la publicité pour ses livres dans *La Civiltà Cattolica* : il donne depuis quelque temps un cours de théologie protestante à... l'Institut Pontifical Saint Anselme ! (cf. *Avvenire* du 23 août 2005). Ce cours a été fondé juste après le Concile, et il a toujours été tenu par un protestant. Il n'est pas besoin de faire de commentaire ni sur la gravité du fait, ni sur les responsabilités. Rien d'étonnant à ce que cet œcuménisme insensé de la hiérarchie catholique rende les protestants toujours plus audacieux, jusqu'à s'arroger la garde du Concile contre les « déviations » (de l'esprit protestant) de Benoît XVI et de Paul VI.

Hirpinus

VOUS POUVEZ COMMANDER NOS PUBLICATIONS AU COURRIER DE ROME

SAINT PIE X

DOCUMENTS PONTIFICAUX DE SA SAINTETÉ SAINT PIE X

2 tomes reliés -

Tome 1 : 863 pages - Tome 2 : 741 pages - 99 € Ensemble d'interventions et écrits du saint pape. UN OUVRAGE DE RÉFÉRENCE

CONDUITE DE SAINT-PIE X DANS LA LUTTE CONTRE LE MODERNISME « DISQUISITIO »

1 volume 323 p - 160x240 23 €

Ce livre est la traduction d'un rapport d'enquête fait lors du procès de canonisation du saint pape ; à propos de la manière d'agir de saint Pie X dans la lutte contre le modernisme.

Un bon complément aux deux autres ouvrages.

SAINT PIE X RÉFORMATEUR DE L'ÉGLISE

YVES CHIRON

1 volume, 346 pages - 21 €

Biographie du seul pape de l'histoire moderne, avec saint Pie V, à avoir été canonisé. Ce livre est le plus complet qui ait jamais paru sur saint Pie X. En effet, pour l'écrire, l'auteur a consulté de nombreux ouvrages et les archives secrètes du Vatican.

**CATÉCHISME DE LA DOCTRINE
CHRÉTIENNE**

CATÉCHISME DE SAINT PIE X

164p. - 20 €(cartonné), 10 €(broché)

Reproduction du catéchisme de 1912, fait par ordre de saint Pie X qui l'a prescrit à toute la Province ecclésiastique de Rome. Ce catéchisme voulu par saint Pie X, « plus bref et adapté aux exigences actuelles » a été très répandu en Italie et ignoré en France.

TÉMOIGNAGES**LA PETITE HISTOIRE DE MA LONGUE
HISTOIRE**

MGR LEFEBVRE

1 volume 128 pages - 9,9 €

Texte de quelques conférences que donna Mgr Lefebvre un an avant sa mort aux sœurs de la Fraternité Saint Pie X. Il s'intitula « Les voies de la Providence dans le cours de ma vie et comme il est bon de s'en remettre totalement à Elle pour plaire au Bon Dieu ».

LE MESSAGE DU PADRE PIO

KATHARINA TANGARI

1 volume 168 p - 11 €

Fille spirituelle de saint Padre Pio, Katarina Tangari raconte ici ses propres visites et celles de ses proches à San Giovanni da Rotondo, le couvent où vivait le saint moine stigmatisé.

KATHARINA TANGARI

YVES CHIRON

1 volume 200 p - 20 €

Parution fin novembre 2006

Yves Chiron retrace la vie exceptionnelle de Katharina Tangari, fille spirituelle de saint Padre Pio, membre du Tiers-ordre dominicain, qui a connu les prisons anglaises en Italie de 1943 à 1946, a été emprisonnée en Tchécoslovaquie en 1971 et 1972 pour son aide aux catholiques, et est venue en aide aux prêtres de la Fraternité Saint-Pie X. Son itinéraire et la façon dont elle a surmonté ses épreuves sont exemplaires pour notre temps.

J'AI TUÉ MES SEPT ENFANTSD'APRÈS UN TÉMOIGNAGE RECUEILLI PAR
LE PÈRE D. MONDRONE S.J.

1 volume 57 pages - 3,8 €

Le drame de l'avortement, relaté il y a plus de 50 ans, préfigurant une actualité toujours plus brûlante et montrant l'angoisse et le désespoir d'une femme au soir de sa vie après avoir avorté sept fois.

CRISE DE L'ÉGLISE - THÉOLOGIE**STAT VERITAS**

ROMANO AMERICO

1 volume 190 pages - 21 €

Ce livre est la suite de « Iota Unum ». C'est un recueil d'observations faites suite à la lecture de la lettre « Tertio Millennio adveniente » du pape Jean-Paul II. Il se veut un cri d'appel aux plus hautes autorités de l'Église pour le XX^e siècle qui commence.

**LA TRADITION CATHOLIQUE PEUT-ELLE
ÊTRE EXCOMMUNIÉE ?**

1 volume 35 pages - 1,5 €

Cette petite plaquette traite de l'invalidité de l'excommunication de Mgr Lefebvre suite aux sacres de 1988.

LA NOUVELLE THÉOLOGIE

PRÉFACE DE MGR SPADAFORA

1 volume 210 pages - 15,2 €

Le concile Vatican II répudie la théologie traditionnelle pour installer la « nouvelle théologie ». En quoi consiste la nouvelle théologie ? (Épuisé).

L'ŒCUMÉNISME

1 volume 144 pages - 9,2 €

L'œcuménisme est souvent présenté comme une solution aux « guerres de religion » que provoquerait l'intransigeance dogmatique du catholicisme. Faut-il dissoudre le dépôt de la Foi pour résoudre les oppositions religieuses ?

LA TRADITION VIVANTE ET VATICAN II

1 volume 37 pages - 1,5 €

Lorsque Mgr Lefebvre fut condamné par Rome au moment des sacres de 1988, il fut expliqué qu'il avait une idée fautive de la Tradition dans son caractère vivant ; c'est de ce concept même que traite cette petite plaquette la lumière de la doctrine catholique.

LA TRADITION EXCOMMUNIÉE

1 volume 117 pages - 9,15 €

Réédition. Ce volume réunit divers articles du « Courrier de Rome » au sujet des consécrations épiscopales du 30 juin 1988. Ces études démontrent avec des arguments jusqu'à maintenant non contestés, que la Fraternité Saint Pie X n'est ni excommuniée, ni schismatique mais qu'elle fait partie de plein droit de l'Église Catholique Romaine.

LA THÉOLOGIE DE JEAN-PAUL II ET

L'ESPRIT D'ASSISE

JOHANNES DORMAN

1 volume 225 pages - 18,3 €

Pour comprendre l'idéal que poursuit le pape depuis son élection sur le siège de Pierre, il faut découvrir l'étrange signification théologique de la réunion interreligieuse d'Assise et de toutes celles qui ne cessent de lui succéder.

POLITIQUE ET RELIGION

ESSAI DE THÉOLOGIE DE L'HISTOIRE

P^r PAOLO PASQUALUCCI

1 volume 108 pages - 10 €

L'auteur aborde un thème d'une brûlante actualité, le rapport entre politique et religion, en l'interprétant du point de vue d'une théologie de l'histoire conforme aux canons de la pensée catholique la plus orthodoxe et la plus traditionnelle, aujourd'hui non observée par la hiérarchie et par la théologie officielles, qui semblent être imprégnées de l'esprit du monde, ennemi du Christ.

**LE SUCCESSION DE PIERRE,
L'INSTITUTION DIVINE DU SOUVERAIN
PONTIFICAT DE L'ÉVÊQUE DE ROME**

165 p. - 14 €

Traduction annotée par l'Abbé J.M. GLEIZE
(Épuisé)**MAÇONNERIE - POLITIQUE****MAÇONNERIE ET SECTES SECRÈTES**

EPIPHANIUS

Préface de Monsieur HENRI COSTON

Réédition - 800 p. - 39,5 €

Un ouvrage majeur, indispensable à tout vrai catholique. Epiphanius y dénonce le complot mondial mené par les organisations secrètes. On y découvre « l'histoire : secrète, où se trouvent les vraies causes des événements, un histoire honteuse ! » (H de Bazac). Epiphanius ne se contente pas de dénoncer, il donne aussi les moyens de lutter, de ne pas céder au découragement. Plus de 100 pages de mises à jour.

**GUERRE EN YOUGOSLAVIE
ET EUROPE CHRÉTIENNE**

1 volume 57 pages - 3,7 €

Une étude qui tente de démontrer que la situation dans les Balkans ne serait rien d'autre qu'une nouvelle étape sur le chemin de la République universelle, celle des Hauts Initiés.

**LA MAÇONNERIE À LA CONQUÊTE DE
L'ÉGLISE**

CARLO ALBERTO AGNOLI

1 volume 52 pages - 6,9 €

Ce petit ouvrage démontre la fiabilité générale d'une liste de prélats maçons publiée ! par le journaliste Mino Pecorelli le 12 septembre 1978. La liste Pecorelli fut le symptôme d'une pénétration maçonnique des plus hautes hiérarchies ecclésiastiques, pénétration qui conduit à semer un doute : cette secte aurait-elle pratiquement pris la barre de l'Église ?

**LES CONGRÈS THÉOLOGIQUES
DE SI SI NO NO**

1. PRINCIPES CATHOLIQUES POUR RESTER FIDÈLE À L'ÉGLISE EN CES TEMPS EXTRAORDINAIRES DE CRISE, 8 et 10 décembre 1994 - 165 pages - 12 €

2. ÉGLISE ET CONTRE-ÉGLISE AU CONCILE VATICAN II, 2 et 5 janvier 1996 - 482 pages - 27,4 €

3. LA TENTATION DE L'ŒCUMÉNISME, 21 et 24 avril 1998 - 518 pages - 22,9 €

4. BILAN ET PERSPECTIVES POUR UNE VRAIE RESTAURATION DE L'ÉGLISE 3, 4 et 5 août 2000 - 347 pages - 23 €

5. LA MESSE EN QUESTION 12, 13, 14 avril 2002 - 505 pages - 25 €

6. PENSER VATICAN II QUARANTE ANS APRÈS 2, 3, 4 janvier 2004 - 478 pages - 25 €

Les abonnés à jour de leur abonnement peuvent également commander par fax (0149628591) ou par mail (courrierderome@wanadoo.fr). Paiement à réception de la commande. Frais d'envoi pour la France : jusqu'à 16 € ajouter 3 € au-dessus de 16 € jusqu'à 40 € ajouter 5 € de 40 à 100 € ajouter 6 € au-dessus de 100 € frais de port.

COURRIER DE ROMEÉdition en Français du Périodique Romain
Si Si No

Directeur : R. Boulet

Rédacteur : Abbé de Taveau

Adresse : B.P. 156 — 78001 Versailles Cedex

N° CPPAP : 0408 G 82978

Imprimé par

Imprimerie du Pays Fort

18260 Villegenon

Direction

Administration, Abonnement

Secrétariat

B.P. 156

78001 Versailles Cedex

E-mail : courrierderome@wanadoo.fr

Correspondance pour la Rédaction

Via Madonna degli Angeli, 14

Italie 00049 Velletri (Rome)

Abonnement

• France :

- de soutien : 40 €, normal : 20 €,

- ecclésiastique : 8 €

Règlement à effectuer :

- soit par chèque bancaire ou à l'ordre du

Courrier de Rome, payable en euros, en

France,

- soit par C.C.P. Courrier de Rome 1972-25 F Paris.

• Suisse :

- de soutien : CHF 100, normal CHF 40

- ecclésiastique : CHF 20

Règlement :

- Union de Banques Suisses - Sion

C / n° 891 247 01E

• Étranger : (hors Suisse)

- de soutien : 48 €,

- normal : 24 €,

- ecclésiastique : 9,50 €

Règlement :

IBAN : FR20 3004 1000 0101 9722 5F02 057

BIC : PSST FR PPP AR